

PROFESSION ARTISTE

Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels

LE REGROUPEMENT
DES ARTISTES EN ARTS VISUELS
DU QUEBEC

www.RAAV.org | raav@raav.org

Remerciements

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec souhaite remercier le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) ainsi que le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) pour leur support financier.

Le RAAV souhaite également remercier tous les artistes membres en règle de leur association professionnelle qui, grâce à leur cotisation, la soutiennent dans ses activités. C'est pourquoi ce guide leur est dédié.

Ont contribué à l'élaboration de ce Guide :

Me Georges Azzaria, avocat
Christian Bédard, directeur général - RAAV
Éric Dufresne-Arbique, Coordonnateur au développement professionnel - RAAV
Sylvain Faucher, adjoint à la direction - RAAV
Julie Legault, agente de développement culturel – Ville de Montréal
Lise Létourneau, artiste et présidente du RAAV
Yves Louis-Seize, artiste
Joanna Piro, chargée de projet - RAAV
Me Normand Tamaro, avocat
Sylvie Tourangeau, artiste

Introduction

Tout au long de sa carrière, un artiste en arts visuels doit porter une foule de chapeaux : surtout celui du créateur et parfois celui d'un entrepreneur; à certains moments, il se fera un peu comptable, à d'autres il gèrera et négociera l'utilisation de ses droits d'auteur; il rédigera son texte de démarche artistique pour ensuite actualiser son site Internet; il négociera la tenue d'une exposition avec son galeriste pour ensuite gérer la réalisation d'un projet d'art public. Ainsi, tout au long de sa carrière, un artiste peut être appelé à transiger avec une foule d'intervenants en plus de ses pairs : galeristes, collectionneurs, avocats, architectes, directeurs de centres d'exposition, conservateurs de musée...

En somme, un artiste oeuvrant dans le domaine des arts visuels sera appelé à maîtriser une foule de connaissances et de compétences en plus d'apprendre à évoluer dans différents milieux. C'est pourquoi, soucieux de participer activement à leur développement professionnel, le RAAV propose ce *Guide pratique* aux artistes, jeunes et moins jeunes.

La conception et la rédaction de ce guide reposent sur le postulat principal de la Politique de formation continue du RAAV. Nonobstant le talent, mieux les artistes, jeunes et moins jeunes, seront informés-es des conditions de pratiques professionnelles, et mieux ils seront outillés pour bien gérer leur carrière, meilleures seront leurs chances d'améliorer leurs revenus et de s'épanouir dans la carrière qu'ils ont choisie.

Tant pour les artistes qui débutent, que pour les artistes à mi-carrière qui ont appris, parfois à leurs dépens, à évoluer dans ce milieu, le RAAV propose ici une foule d'informations qui, souhaitons-le, les aideront à se familiariser avec la profession d'artiste, mais aussi avec le milieu québécois des arts visuels, ses rouages, ses lois, afin de mieux y cheminer.

La publication du guide en version électronique permettra éventuellement de lui ajouter de nouveaux chapitres et, au besoin, d'y apporter des correctifs ou des modifications.

Bonne lecture!

Éric Dufresne-Arbique
Coordonnateur au développement professionnel
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

Chapitre 9

Le Réseau Accès culture et les arts visuels

Portrait du Réseau Accès culture

La Ville de Montréal présente le travail d'artistes professionnels depuis plus d'une quarantaine d'années dans plusieurs lieux d'exposition. À titre d'exemple, le premier centre culturel a vu le jour le 27 mai 1967 à Verdun. De même, dans les années 1980, plusieurs municipalités de l'Île de Montréal dont Ville Saint-Laurent, LaSalle et Saint-Léonard offrent à leur population des programmations artistiques dont des expositions. C'est aussi durant cette décennie que la Ville développe son réseau des maisons de la culture. Le 27 octobre 1981, la toute première maison de la culture ouvre ses portes dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Peu à peu, ce sont douze maisons qui viennent enrichir le paysage culturel montréalais. Leur mission : établir une véritable dynamique culturelle au cœur des quartiers de Montréal favorisant des rencontres uniques entre les créateurs, les artistes et les citoyens.

En 1983, à l'ouverture de la Maison de la Côte-des-Neiges, Monsieur Lamarre décrit ainsi le concept des maisons de la culture :

Inspirées par les maisons de la culture d'André Malraux, elles ont été conçues pour répondre à une réalité typiquement montréalaise. Leur vocation est de stimuler la création d'œuvres nouvelles, d'en accroître la diffusion dans les différents domaines de notre patrimoine, des arts, des sciences et de la technique, de soutenir la production artistique locale et de rendre la connaissance accessible à tous par des spectacles et des expositions de valeur universelle.

Les années 2000 apportent de grands changements pour la Ville de Montréal, notamment en raison des fusions municipales qui modifient le profil de la Ville et son organisation. Pour refléter cette nouvelle réalité, qui fait en sorte que Montréal comprend maintenant vingt-quatre diffuseurs culturels municipaux contrairement à 12, le réseau culturel de la Ville se donne un nom : le réseau Accès culture. De plus, les multiples partenariats mis en œuvre – pensons au réseau scolaire – et le programme de tournées du Conseil des arts de Montréal permettent aux diffuseurs culturels municipaux de devenir de véritables moteurs du dynamisme culturel à l'échelle locale. Grâce à eux, la diffusion culturelle s'est organisée sur l'ensemble du territoire de l'île, offrant une programmation pluridisciplinaire professionnelle à tous les citoyens : ensemble, ils accueillent plus de 600 000 personnes chaque année.

Adoptés par les médias comme des icônes de l'accessibilité culturelle et artistique à Montréal, les lieux de diffusion municipaux ont désormais pris leur place dans le milieu culturel et font partie depuis plusieurs décennies maintenant des habitudes de vie des Montréalais. En effet, les infrastructures culturelles municipales sont dorénavant des passerelles reconnues et identifiées comme étant un partenaire sérieux pour soutenir le développement du milieu culturel; elles constituent un important maillon entre la création et le public, de même qu'un outil essentiel pour le développement de nouveaux publics.

La mission du réseau Accès culture

À la suite de l'adoption de la politique de développement culturel, en 2005 et au Rendez-vous 2007, la Ville et les arrondissements ont réitéré leur volonté de donner accès à la culture en actualisant le fonctionnement et la mission du réseau :

En matière de diffusion culturelle, la Ville et ses arrondissements ont pour mission d'assurer l'accès des Montréalais à la culture selon les principes de démocratie et d'équité et de favoriser la participation de ces citoyens à la vie culturelle, contribuant ainsi à la vitalité de leur milieu et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

Si la diffusion culturelle municipale n'est pas l'apanage de la Ville de Montréal, le fait de déployer un réseau municipal, demeure un exemple pour lequel il n'existe aucun comparable connu. Accès culture constitue donc ce levier unique dédié à l'accessibilité culturelle. Cette originalité proprement montréalaise renforce le caractère de la ville à titre de métropole culturelle, tout en constituant l'une de ses principales actions et aussi la plus distincte.

Le Réseau Accès culture et les expositions

Le réseau Accès culture est un acteur important en ce qui a trait à la présentation d'expositions à Montréal. En moyenne par année, plus de 100 000 visiteurs fréquentent les salles du réseau, près de 200 expositions y sont présentées, environ 75% de ces celles-ci exposent le travail d'artistes professionnels en solo et plus de 100 000 \$ sont versés aux artistes. Mentionnons également que les expositions collectives, mises sur pied grâce aux partenariats entre les diffuseurs et les acteurs du milieu des arts visuels, ainsi que les autres types d'expositions, à caractère patrimonial, scientifique, historique ou communautaire, comptent pour 25% des expositions produites annuellement. Chaque diffuseur présente annuellement près d'une dizaine d'expositions, mais cela dépend de chacun puisque le nombre de salles diffère d'un lieu à l'autre. Les programmations sont construites selon un ou des objectifs distincts que se donne le diffuseur, tout en respectant la mission première du réseau. Les expositions sont variées tout au long de l'année pour chaque lieu et plusieurs champs y sont représentés : les arts visuels, les métiers d'art, les arts médiatiques, les expositions thématiques, etc.

La plupart des diffuseurs conçoivent des activités d'accompagnement en lien avec les expositions : ateliers et activités d'animation, table ronde, conférences, etc. Ces activités sont destinées à plusieurs types de visiteurs : élèves, professionnels du milieu, étudiants et bien d'autres. Aussi, la médiation culturelle atteint de nouvelles clientèles qui découvrent des artistes à travers des projets conçus spécialement pour elles et pour lesquels l'artiste et le diffuseur s'impliquent activement. Enfin, quelques diffuseurs proposent des résidences à des artistes, ce qui leur permet d'approfondir leur démarche dans un lieu inspirant.

Le réseau Accès culture compte une trentaine de salles d'exposition de deux types : 20 salles répondent généralement aux normes professionnelles, alors que 14 autres salles sont des halls ou des salles polyvalentes qui ont diverses fonctions dont les expositions. Les conditions physiques et les équipements varient selon les lieux. Généralement, les salles d'exposition sont équipées de contrôles pour la température et/ou l'humidité. Elles disposent aussi de mobilier d'exposition, socles et/ou vitrines. L'éclairage est surtout de type incandescent, parfois halogène. L'accrochage est sur rail, grille ou sur mur. Plusieurs salles disposent d'un accès Internet et d'un système de sonorisation. L'accès à un quai de chargement est aussi possible pour certains lieux. Certaines salles ont aussi des équipements plus spécialisés tels que luxmètre, hygromètre et thermomètres, ou disposent d'un atelier de préparation. Enfin, les halls et salles polyvalentes offrent des conditions très diverses, rarement muséales.

Présenter un projet d'exposition au Réseau Accès Culture

Vous pouvez communiquer avec l'agent culturel de la maison avec laquelle vous souhaitez collaborer et /ou soumettre un dossier complet au Comité Arts visuels du réseau Accès Culture à l'adresse suivante :

Direction du développement culturel

Édifice Louis-Charland - Pavillon Prince
5216 - 801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Documents requis :

- une description du projet d'exposition d'une page maximum mentionnant ses caractéristiques thématiques, conceptuelles, physiques et techniques;
- un texte d'une page maximum expliquant la démarche artistique;
- les disponibilités du projet s'il y a lieu;
- un curriculum vitæ;
- du matériel visuel comprenant un maximum de 20 images numérisées et numérotées sur CD des œuvres proposées ou de travaux récents (maximum 3 ans) en format JPG, (MAC ou PC) ou 1 DVD d'un maximum de 10 minutes;
- une liste descriptive des images correspondantes, comprenant titres, dates, dimensions et techniques utilisées;
- tout autre document jugé pertinent (revue de presse, catalogues, etc.)

Pour plus d'information :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1576,1744632&_dad=portal&_schema=PORTAL